

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020**

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) A
CARACTERE PERMANENT 2020-2026**

L'an deux mille vingt, le vendredi 25 du mois de septembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents		Abs, exc		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine						
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc						
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges	X					
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre						
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony	X					
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis						
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain						
8	FAIRFORT	Éric	X		BABEL	Fred						
9	ATALLAH	André		X								
10	RICHARD	Maryvonne		X								
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget						
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise						
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle						
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David	X					
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina						
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys						
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille						
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice						
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules						
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery						
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick						
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole						
23	EMMANUEL	Félix		X	SAHAI	Serge	X					
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe						
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn						
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien	X					
27	MAES	Jean-Claude	X		ETZOL	Maryse						
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel						
29	MANNE	Éric	X		DANQUIN	Alberte						
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs						
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick	X					
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie						

	TITULAIRES		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	SUPPLEANTS		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe	X		COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella	X		MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille	X		PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy	X	
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre		X	BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	RICHARD	Albert	X		SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon		X	BRESLAU	Nicolas		

Procurations : M. Georges **COUPPE DE KER MARTIN** à M. Éric **LATCHOUMANIN**.

Secrétaire de séance : Mme Ornella **KINDEUR**

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) A CARACTERE PERMANENT 2020-2026

L'installation de nouveaux membres du Comité Syndical implique le renouvellement des élus siégeant au sein des différentes commissions du Sy.MEG dont la Commission d'Appel d'Offres dite CAO.

Le rôle de cette commission consiste à intervenir obligatoirement dans les procédures de marchés dites procédures formalisées c'est-à-dire les mises en concurrence pour lesquelles les montants sont supérieurs aux seuils européens en vigueur à savoir :

- Les appels d'offres (plus de 5 350 000 € HT pour les travaux et 214 000 € HT pour les fournitures et services)
- Les procédures avec négociation
- Les dialogues compétitifs

Plus précisément, elle vise à :

- Examiner les candidatures
- Examiner les offres des candidats
- Attribuer les marchés.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) A CARACTERE PERMANENT 2020-2026

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015,

Vu les dispositions des articles L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant les modalités de composition de la commission,

Considérant qu'outre le Président du Sy.MEG, autorité habilitée à signer les marchés publics, Président de la commission, cette instance est composée de cinq (5) membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de cinq (5) membres suppléants,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant que le Président du Sy.MEG, membre de droit de la CAO peut se faire représenter aux réunions de la CAO et que cette désignation doit être formalisée par un arrêté qui ne relève pas de la compétence de l'assemblée délibérante (le représentant du Président ne peut en aucun cas être désigné parmi les membres élus de la CAO),

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical ayant décidé « à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret » pour cette élection comme l'autorise l'article L. 2121-21 du CGCT,

Le Comité Syndical,

DECIDE :

Article 1 : De procéder à l'élection des cinq (5) membres titulaires de la CAO, à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour le mandat 2020-2026 :

Civilité	Prénom du candidat	Nom du candidat
Monsieur	Olga	BERAL
Madame	Gislaine	OPET
Monsieur	Serge	SAHAI
Monsieur	Camille	ELISABETH
Monsieur	Serge	SACILE

Voix pour	35
Abstentions	0
Voix contre	0

et de proclamer élus, membres titulaires de la CAO, les cinq (5) délégués suivants :

Civilité	Prénom du candidat	Nom du candidat
Monsieur	Olga	BERAL
Madame	Ghislaine	OPET
Monsieur	Serge	SAHAI
Monsieur	Camille	ELISABETH
Monsieur	Serge	SACILE

Article 2: De procéder à l'élection des cinq (5) membres suppléants de la CAO, à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour le mandat 2020-2026 :

Civilité	Prénom du titulaire	Nom du titulaire
Monsieur	David	LANDRY
Monsieur	Gaby	ZOZO
Monsieur	Anselme	VALLUET
Monsieur	Joel	LANCASTRE
Monsieur	Cédric	CORNET

Voix pour	35
Abstentions	0
Voix contre	0

et de proclamer élus, membres suppléants de la CAO, les cinq (5) délégués suivants :

Civilité	Prénom du titulaire	Nom du titulaire
Monsieur	David	LANDRY
Monsieur	Gaby	ZOZO
Monsieur	Anselme	VALLUET
Monsieur	Joel	LANCASTRE
Monsieur	Cédric	CORNET

Article 3 : De déclarer élus pour le mandat 2020-2026, membres titulaires et membres suppléants afin de faire partie de la CAO permanente sous la Présidence de *l'autorité habilitée à signer les marchés publics passés par le syndicat en la personne du Président du Sy.MEG – membre de droit*, les délégués suivants :

Civilité	Prénom du titulaire	Nom du titulaire	Civilité	Prénom du suppléant	Nom du suppléant
Monsieur	Olga	BERAL	Monsieur	David	LANDRY
Madame	Gislaine	OPET	Monsieur	Gaby	ZOZO
Monsieur	Serge	SAHAI	Monsieur	Anselme	VALLUET
Monsieur	Camille	ELISABETH	Monsieur	Joel	LANCASTRE
Monsieur	Serge	SACILE	Monsieur	Cédric	CORNET

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le mardi 29 septembre 2020
Président
DULAC Daniel

